

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro 395-19-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1. Lors de la séance ordinaire tenue le 14 juin 2022, le Conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 395-19-2022.
- 2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 28 juin 2022 à 19h au Pavillon des bénévoles situé au 145, rue Valade, Les Cèdres. Au cours de cette assemblée, le premier projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes présents pourront s'exprimer.
- 3. En résumé, le premier projet de règlement de zonage numéro 395-19-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements vise à autoriser l'usage H1 avec un projet intégré résidentiel et prescrire les normes relatives à la structure, l'implantation et aux dimensions de ses bâtiments dans la zone H-12.

Ce premier projet de règlement vise plus spécifiquement à :

- Autoriser les projets intégrés résidentiels avec des maisons unifamiliales de 2 étages isolées ou jumelées;
- Reproduire les mêmes normes architecturales prévues à la grille des spécifications pour les habitations dans un projet intégré: la hauteur maximale, la superficie d'implantation, la largeur minimale et profondeur minimale d'un bâtiment et le taux d'implantation;
- Interdire les usages supplémentaires (services professionnels à domicile ou logement supplémentaire pour les habitations dans un projet intégré).
- 4. Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité sous : https://www.ville.lescedres.qc.ca/fr/services-aux-citoyens/greffe/proces-verbaux-ordres-du-jour
- 5. Le premier projet de règlement de zonage numéro 395-19-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire pouvant provenir de la zone visé H-12 et des zones contigües A-10; A-13; A-15 et CS-2 tel qu'illustré au croquis 1.



Croquis 1 illustrant l'emplacement de la zone visée H-12 et de ses zones contigües : A-10; A-13 A-15 et CS-2



Donné à la Municipalité des Cèdres, ce 15e jour du mois de juin 2022.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste Greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Jimmy Poulin, greffier-trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le projet de règlement numéro 395-19-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements aux deux endroits désignés par le Conseil et dans le journal La Voix Régionale, en date du 15 juin 2022

Donné à la Municipalité des Cèdres, ce 15e jour du mois de juin 2022.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste Greffier-trésorier

> 1060, chemin du Fleuve Les Cèdres (Québec) J7T 1A1 www.ville.lescedres.qc.ca

